

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00218
Numéro SIREN : 899 372 718
Nom ou dénomination : HBL

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt 823

HBL
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 euros
Siège social : 158 rue de la Côte Roannaise - 42310 CHANGY
RCS ROANNE 899 372 718

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER JANVIER 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le PREMIER JANVIER

A 14 heures 30,

Les associés de la société HBL, société par actions simplifiée au capital de 1 200 euros, divisé en 120 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane BASILIO
- Madame Marie LADEIRA

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Marie LADEIRA, Présidente.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet de résolution unique qui est soumise à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Marie LADEIRA de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de **nouveau Président**, pour une durée illimitée :

Monsieur Stéphane BASILIO
Demeurant à CHANGY (42310) 158 rue de la Côte Roannaise
Né le 18 septembre 1973 à ROANNE (42300)
De nationalité Française

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Madame Marie LADEIRA



Monsieur Stéphane BASILIO

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Président*

